

Constitution du dossier d'aménagement aux examens Dossier médical

Décret n° 2005-1617 du 21/12/2005
Cirulaire n° 2015-127 du 3 août 2015

Session 2021

Pensez à faire une copie des éléments que vous souhaitez conserver.

- La lettre de demande d'aménagement complétée (document 1)**
- Une enveloppe simple** libellée à l'adresse de l'élève ou de sa famille
- Un compte-rendu médical** précisant la nature de la pathologie et son retentissement sur la scolarité.
- Si PAI** : pages 5, 6, 7 (aménagements et protocole d'urgence)
- Si PPS** : Joindre le Gévasco

Le dossier complet devra être envoyé à l'adresse ci-dessous avant le : 15/12/20

**DSDEN 91
Dr COLLONGUES - Service médical en faveur des élèves /
Aménagements des examens
Boulevard de France
91012 EVRY Cedex**

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délais ne seront pas étudiés et vous seront renvoyés.